



## Vos factures de redevance


[Restez informé](#)

### Vos factures de redevance

**Chaque année, deux factures sont envoyées en février et en octobre.**

Le recouvrement est assuré par le SEMOCTOM pour le compte de la communauté de communes par l'intermédiaire de la Régie de la communauté de communes.

Le paiement est dû à réception de la facture et payable dans un délai maximal de trois semaines. Après une relance par courrier, le dossier est transmis au Trésor Public chargé d'engager des poursuites. Les paiements sont effectués par les moyens suivants :

- Virement bancaire
- [Paiement en ligne par carte bancaire.](#)
- Chèque
- Prélèvement automatique (  [Télécharger le mandat, le compléter et nous le renvoyer avec votre RIB](#) ).
- En espèce auprès du SEMOCTOM ou de la perception de Cadillac

Vous pouvez aussi [consulter votre compte](#) (connaitre votre nombre de levées, la situation de vos paiements). et effectuer votre règlement sur internet.

### Comment lire votre facture ...

Vous trouverez ci-dessous des exemples commentés de factures de redevance incitative.

 [Facture sans levée supplémentaire avec paiement de la première partie de l'abonnement.](#)

 [Facture sans levée supplémentaire + restant d'abonnement à payer](#)

 [Facture avec levées supplémentaires + restant d'abonnement à payer](#)

 [Facture avec ramassage du verre en porte à porte \(Capian\)](#)

 [Facture avec changement du bac en cours d'année](#)

 [Facture avec dégrèvement](#)

 [Facture solde : régularisation des levées en année antérieure](#)